

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

13/1 – CONSULTATION SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION AUPRES DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITOIRALE DU
NORD DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT

Par courrier en date du 12 mai 2014, le Centre de Gestion du Département du Nord a informé Monsieur le Maire de la demande d’affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport dont le siège administratif est situé au siège de Région, 151 avenue du Président Hoover à Lille.

Le SMIRT a pour objet la coopération de ses adhérents, afin de coordonner les services qu’ils organisent, de mettre en place un système multimodal d’information à l’intention des usagers et de rechercher la création d’une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Nord est nécessaire, préalablement à l’acceptation de cette demande d’affiliation au 1^{er} janvier 2015.

Vu l’article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l’article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la consultation du conseil municipal de la Ville de Mons en Barœul est nécessaire à l’acceptation de cette demande d’affiliation au 1^{er} janvier 2015 et qu’elle doit avoir lieu avant le 31 juillet 2014, il est proposé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à émettre un avis favorable à l’affiliation volontaire au Centre de Gestion du Département du Nord du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.